



VILLE DE GASSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***L'an deux mille vingt six***

*le : vingt-huit avril à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026.*

*Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Vincent BRINDEL, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.*

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	19
votants	22

*Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

*Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,  
Monsieur Serge VOTA à Madame Anne-Marie WANIART,  
Monsieur Alain PICQUENOT à Monsieur Sébastien BRUNO.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 30/04/2026
et de la publication sur le site internet
le : 30/04/2026

*Membre absent : Madame Solène PESCH.*

*Secrétaire de séance* : Madame Séverine VILLETTE.

<b>N° 26/56</b>	<b>OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>
-----------------	---

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La commission des finances dûment convoquée, s'est réunie le mercredi 8 avril 2026 dans la salle du Conseil Municipal afin d'étudier les demandes de subventions de diverses associations.

Après avoir considéré les documents fournis par les associations, leurs besoins financiers et l'intérêt présenté par chacune d'elle pour les habitants de la commune, la commission a retenu les subventions suivantes :



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/56 DU 28 AVRIL 2026 (SUITE)**

<b>DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES</b>		
	<b>Proposition du Maire</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	<b>75 100</b>	<b>75 100</b>
La Diablerie - Crèche	40 000	40 000
Avenir Cycliste Gassinois	10 000	10 000
Judo Club Gassinois	3 000	3 000
Racing Club de la Baie	9 000	9 000
Collège Victor Hugo - UNSS	600	600
Association Sportive Lycée du Golfe de Gassin	600	600
Amicale - Donneurs de Sang - Gassin, Ramatuelle, St-Tropez	600	600
Croix Rouge Saint-Tropez	1 000	1 000
UST courir à Saint Tropez	1 000	1 000
Promo Soins Maures Estérel	1 500	1 500
Union Nationale des Combattants - UNC	300	300
Association Départementale des pupilles de l'enseignement public	300	300
Société Nationale de Sauvetage en mer	1 500	1 500
Les Restaurants du Cœur	800	800
Centre d'Information Droit Femmes et Familles ( <i>disposition "trait d'union"</i> )	1 100	1 100
Club cadets de la défense	700	700
Association départementale des lieutenants de louveterie	300	300
Les Amis de la maison de retraite des Platanes	300	300
La société de chasse La Barro	2 500	2 500

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur, à **LA MAJORITÉ des suffrages exprimés**, (Monsieur Vincent BRINDEL s'abstient pour la subvention donnée à la société de chasse La Barro).

- **ATTRIBUE** les subventions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2026 :
- **DIT** que la dépenses seront inscrites sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Anne-Marie WANIART

La secrétaire  
Séverine VILLETTE